

PROJETS MAJEURS

Le projet de siège social de Cap Atlantique / Pôle d'entreprises

Construit en 1975 et occupé pendant 35 ans, l'ancien hôtel des pensions de l'éducation nationale constitue un emplacement idéal en proximité directe de la gare TGV et du Pôle d'Echanges Multimodal de La Baule-Escoublac pour accueillir demain le projet de siège social de Cap Atlantique et le pôle d'entreprises.

Un projet en cohérence avec les orientations stratégiques et l'économie locale

Notre intercommunalité a 15 ans. Elle peut être fière de ses nombreux succès dans beaucoup de domaines. À sa création, nous, élus, avons souhaité ne pas investir dans un siège coûteux de façon à consacrer les moyens de nos concitoyens à des projets plus directement accessibles et utiles.

Aujourd'hui, **les conditions de travail**, aussi bien des élus que des agents de Cap Atlantique, deviennent avec le temps, **de plus en plus compliquées en raison de l'éclatement des services** localisés dans **11 sites différents** et répartis au sein de **4 communes**. D'un point de vue financier, cette localisation multisites est également de plus en plus coûteuse.

Le projet de siège social de Cap Atlantique, idéalement placé à proximité immédiate du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de La Baule-Escoublac est ainsi l'occasion de donner aux **élus** du prochain mandat et aux **agents** d'aujourd'hui et de demain les conditions optimums qui leur permettront de poursuivre le travail accompli, au service des **usagers**.

Un volet économique baptisé aujourd'hui « Pôle d'entreprises » viendra s'adosser, sur le même site, au projet de maison de l'intercommunalité. Ce pôle, future vitrine du dynamisme économique de notre territoire, a vocation à accueillir des entreprises du secteur tertiaire, en particulier dans leurs phases de lancement et de développement.

Il s'avère maintenant nécessaire d'organiser les **phases d'étude, de concertation et de travaux** à l'horizon 2019.



Objectif

Bâtir un programme viable, évolutif et équilibré tant sur les aspects financiers, fonctionnels qu'humains.

1 projet, 2 vocations

La vocation du projet de siège social de Cap Atlantique

Aujourd'hui, une dispersion des sites de Cap Atlantique

La diversité et la multiplicité des sites de travail ne permettent **pas une cohésion et des conditions de travail optimales**. Les **283** agents de Cap Atlantique sont actuellement répartis sur **11 sites** :

- ▶ 4 à La Baule,
- ▶ 4 à Guérande,
- ▶ 2 à Herbignac,
- ▶ le Musée des Marais Salants à Batz-sur-Mer.

Certains services ne peuvent, par nature, être regroupés. La concertation permettra d'en identifier peut-être d'autres.

Cette diversité de sites amplifie la **déperdition d'informations**, tant pour les services que pour la population, les associations et les entreprises à la recherche des renseignements adaptés aux **services publics rendus**.

Vers un regroupement maximal des services

La réflexion engagée est motivée par la recherche d'une plus grande cohésion entre les services, permettant en même temps de reconsidérer leur organisation et d'améliorer les conditions de travail et d'exercice des missions des agents et des élus.

L'accessibilité d'une offre de services à tous les publics d'aujourd'hui et de demain

Le transfert de nouvelles compétences depuis le 1^{er} janvier 2014 renforce la **nécessité de structurer au mieux, avec encore plus d'efficacité et d'efficience, notre offre de service public**. Le respect des contraintes réglementaires et budgétaires liées au contexte national de recherche d'économies doit aussi être pris en compte.

Il est nécessaire d'**imaginer les évolutions possibles à 10 ans** en plus des compétences, de la mutualisation et des usages du service public, **afin d'assurer au mieux la compatibilité du projet** avec celles-ci.

La vocation du projet de pôle d'entreprises

Le projet est l'occasion d'affirmer la dimension économique du territoire et le rôle de Cap Atlantique comme soutien à son développement. Dans un contexte de forte attractivité littorale et métropolitaine de la Loire-Atlantique, l'agglomération doit pouvoir concourir à l'équilibre du développement et pour cela, enrichir l'offre de services aux entreprises et les accompagner dans leur parcours résidentiel.

Le développement d'un pôle d'entreprises sur le site de l'ancien hôtel des pensions doit permettre :

- ▶ d'**accueillir les sociétés de services et d'ingénierie** ayant un besoin de développement sur le territoire ou souhaitant s'y implanter ;
- ▶ d'**assurer une cohérence de services avec la programmation du projet de siège social de Cap Atlantique** pour les habitants et les acteurs économiques et sociaux ;
- ▶ de **compléter un parcours résidentiel pour les entreprises du territoire** par la mise à disposition d'une offre locative et / ou d'accèsion adaptées ;
- ▶ d'**optimiser l'économie générale du projet** (siège social de Cap Atlantique et pôle d'entreprises) pour la collectivité en assurant la construction d'une offre tertiaire privée dont le montage n'est pas encore défini à ce stade ;
- ▶ de positionner ce projet comme **vitrine du développement des activités tertiaires**, notamment en lien avec la gare SNCF et son réseau national.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80